



SAINT - GERVASY

Réunion du Conseil Municipal du 27 mai 2014

PRESENTS: Joël VINCENT, Sylvie ROSEN, Claude LUNA, Bernadette FERCAK, Serge PAREDES, Yohann SADARGUES, Marie MARTINEZ , Bruno BARRE, Mathieu BOUE, Nathalie BUSSI, Denise CLARION, Pascale CHANIAL-GIL, Thierry EUZIERE, Pascale MERCIER, Marie-Ange PARERE, Martine PLOYE, Elian SALANCON , David WILLIAMS.

ABSENT REPRESENTE : Frédéric CILLER

Le conseil vote un recours contre l'arrêté préfectoral approuvant le PPRI.

Délégations du Conseil municipal au Maire: Le conseil Municipal délègue au Maire la réalisation des emprunts prévus au budget, les actions en justice et la désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune ainsi que le droit de préemption urbain.

Organisation des commissions: Dix commissions permanentes sont mises en place, correspondant le plus souvent aux délégations des adjoints et Conseillers municipaux. Finances ; bâtiments communaux ; voirie ; école/jeunesse ; développement économique/ sécurité ; environnement ; plans de protection/protocole ; festivités ; sport/culture ;urbanisme.

Le Conseil municipal met en place également la Commission d'Appel d'Offres et le Centre Communal d'Action Sociale.

PPRI : Après avoir pris connaissance de l'arrêté du Préfet approuvant le Plan de Prévention du Risque Inondation et notamment la cartographie, le Conseil unanime décide de faire un recours gracieux de façon à obtenir une zone destinée à recevoir les entreprises de proximité souhaitant se délocaliser dans une zone plus adaptée. Il s'appuie sur le fait que la Commission d'enquête a émis un avis favorable à cette création de zone d'activité, malgré l'aléa modéré.

Régime indemnitaire : Le Conseil reconduit le régime indemnitaire permettant d'améliorer les salaires des employés municipaux.

Rythmes scolaires: Le maire est mandaté pour réinterroger les parents d'élèves concernant la réforme des rythmes scolaires et notamment le dernier décret permettant le regroupement des activités périscolaires en une seule après-midi.

Passeports été: L'opération « passeport été » permettant aux adolescents de pratiquer de nombreuses activités durant l'été est reconduite cette année, la convention avec la ville de NIMES sera signée pour une trentaine de passeports.

Logements aidés: Les conventions avec le bailleur « Un toit pour tous » par lesquelles sont attribués en propre à la commune six logements aidés est approuvée. D'autres logements lui seront attribués par Nîmes métropole.

Subvention: Le conseil vote une subvention de 500€ pour l'organisation du festival de banjo. Mme PARERE n'a pas pris part au vote.

Adhésions au SMD: Le conseil se déclare favorable à l'adhésion de la commune d'Estézargues, de la communauté d'Agglomération d'Alès, des communautés de communes Causse Aigoual Cévennes, du Pays d'Uzès, de Cèze Cévennes, au syndicat départemental d'Aménagement et de Gestion des Cours d'eau et Milieux aquatiques du Gard.

Convention RFF, ERdF Commune : En vue du raccordement au réseau électrique du futur poste d'aiguillage sur la voie ferrée au niveau du bas du chemin de la Triquette, le Maire est autorisé à signer une convention permettant à RFF de se substituer à la commune pour payer les frais des travaux engendrés.

Remplacements : Le conseil est informé de l'embauche ponctuelle de deux jeunes en emplois temporaires pour remplacer deux employés municipaux indisponibles cet été pour raison médicale.